

# Donges. La demande de dérogation de Total ne passe pas

[Ouest-France](#) Publié le 29/05/2018 à 11h49

Le conseil municipal était amené à se prononcer sur la demande de Total de déroger à une directive européenne. La moitié des élus ne s'est pas prononcée, cinq s'y sont opposés.



L'industriel demande à l'État l'autorisation de contourner la directive européenne qui lui impose l'installation d'une unité de récupération des vapeurs d'essence aux appontements 3, 4 et 5. | DENIS ALLARD/REA

## Le débat

11 abstentions, 3 refus de vote, 5 votes défavorables et 9 favorables dont le maire. C'est le résultat de la consultation du conseil municipal du 24 mai, sur la demande de Total de déroger à une directive européenne.

Elle concerne les émissions de composés organiques volatils (COV) et de benzène et exige des industriels, comme Total, de réexaminer leurs installations. Le dossier remis par Total comporte un écart par rapport aux normes européennes. L'écart concerne les niveaux d'émissions atmosphériques de COV et benzène lors des opérations de chargement aux appontements 3, 4 et 5. Ce site, contrairement à celui de la gare routière ne possède pas d'unité de récupération des vapeurs d'essence. Comme le lui permet la loi, l'industriel demande à l'État l'autorisation de contourner la directive qui lui impose l'installation de cette unité aux appontements en question.

Des élus partagés

Alain Chazal pour Donges pour tous (3 avis défavorables) : « **Le coût estimé par Total pour la mise aux normes du site en question varie ente 7,8 et 31,8 millions d'euros ! Ce flou s'ajoute au fait que ces études sont réalisées et financées par Total. A l'heure où les bénéfices du groupe**

**s'élèvent à 7 milliards d'euros, le coût des travaux pour limiter les rejets atmosphériques pour les Dongeois nous paraît à nous, économiquement justifiable ! »**

Christine Misin, Mieux vivre à Donges (abstention) : **« Je n'ai pas les compétences pour déterminer le bien-fondé ou pas de cette demande de dérogation. Cet avis ne sert strictement à rien, sinon à laisser croire que la démocratie existe, car in fine, c'est l'État qui décide, de la même façon que c'est l'État qui permet de déroger aux directives européennes relatives à la protection de l'environnement. »**

Mickaël Delalande, Mieux vivre à Donges (abstention) : **« Une loi qui permet de s'auto-déroger est un comble ! Solliciter une collectivité pour recueillir un avis sur un dossier aussi complexe relève d'une gageure. A titre personnel, je demande à l'État de prendre ses responsabilités : préserver la santé des Français et conforter un site stratégique et économique majeur. »**

Jean-Marc Nicollet pour Donges avec vous (3 refus de vote) : **« Nous refusons d'émettre un avis sur un sujet pour lequel nous ne sommes pas compétents. Il est nécessaire que nous soyons informés mais nous nous en remettons aux services de l'État pour décider. »**

Ghislain Baudichaud, Donges avec vous (avis défavorable) : **« Difficile pour nous d'évaluer la pertinence du seuil imposé par la directive mais je pense que Total devrait se soumettre aux normes de respect de la qualité de l'air. »**

Rémy Klein, élu de la majorité (avis favorable) : **« Les explications de M. Billant (directeur Total Donges) me semblent techniquement acceptables. Il apparaît en conclusion dans le dossier que la non-réalisation d'un système URV aux appointements n'entraîne pas de dégradations supplémentaires de l'air respiré à Donges. »**

François Chéneau, maire de Donges (avis favorable) : **« Cet avis arrive dans une période compliquée pour les Dongeois après l'incident du 21 avril. Que dire d'une Europe qui impose des règles strictes et ouvre des portes pour les contourner ? Nous demandons à l'État d'exiger de l'industriel la réduction des risques à la source. »**

## **Investissement pas justifié explique Total**

**« Les études menées en 2017 sur l'ensemble de nos installations montrent un niveau de risque en dessous des normes autorisées », a relativisé Philippe Billant, directeur de Total Donges, devant le conseil municipal. Et d'expliquer aux élus : « Au niveau des appointements, nous prévoyons des mesures pour limiter les émissions atmosphériques (contrôle des niveaux d'émission, limite de remplissage des cuves), mais l'investissement nécessaire pour la mise en place d'une unité de récupération des vapeurs d'essence ne nous apparaît pas économiquement justifiable. »**